

# Inf'Eaux Montagne Noire

le magazine de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

n°20 août 2025



## Une qualité qui coule de source

p.8 et 9

### ACTUALITÉS

Plan de Gestion de la  
Sécurité Sanitaire de l'Eau  
p.3

### EAU COURANT

Les récents travaux  
sur le patrimoine  
p.4 à 7

### EAU'RIZONS

Anticiper les besoins  
en eau pour 2040  
p.10 et 11



**IEMN**

Institution des Eaux  
de la Montagne Noire



**Gilbert HÉBRARD**  
Président de l'Institution des  
Eaux de la Montagne Noire

Dans ce dernier numéro du magazine de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, nous avons fait le choix d'aborder la qualité de l'eau et la sécurisation de la ressource. Depuis sa création, l'Institution innove pour garantir une fourniture de l'eau en quantité suffisante mais surtout de qualité supérieure à celle des normes en vigueur.

Aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur cette ressource essentielle à la vie. L'eau est au cœur de notre existence. Pourtant, malgré son importance vitale, le maintien à l'accès à l'eau est devenu un défi majeur qu'il faut anticiper pour les générations futures.

La production d'eau potable ne se limite pas au captage et au traitement : elle implique également une gestion efficace des ressources, une maintenance régulière des infrastructures et une surveillance constante de la qualité de l'eau tout au long du processus. Grâce à nos équipes dédiées et à des équipements performants, nous nous efforçons d'assurer une disponibilité continue d'eau potable.

Boire un verre d'eau est un geste simple, mais derrière ce geste, il y a un vrai travail d'anticipation et de sécurité. A travers différentes études prospectives et plans d'actions, l'IEMN œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins futurs notamment en s'engageant dans un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau où elle anticipe les risques et agit en prévention, pour assurer une eau de qualité, depuis la source jusqu'au robinet. Aussi, mais surtout, dans les prochaines années différents projets structurants pour tous les usagers de l'eau verront le jour.

L'engagement de l'IEMN témoigne de cette volonté de protéger cette ressource vitale pour nous et pour les générations à venir.

---

**Institution des Eaux de la Montagne Noire - Immeuble les Érables -102 rue du Lac - 31670 LABÈGE**  
tél : 05 61 14 64 00 - fax : 05 61 25 00 03 - Site internet : [www.i-emn.fr](http://www.i-emn.fr) - mail : [contact@i-emn.fr](mailto:contact@i-emn.fr) - **Directeur et responsable de publication** : Gilbert Hébrard - **Rédaction et mise en page** : service Communication - **Crédits photos** : IEMN, Idriss Imelhaine - **Impression** : Imprimerie Reprocolor (Toulouse) - **Tirage** : 660 exemplaires imprimés sur papier FSC, un numéro par an - **Dépôt légal** : à parution - n° ISSN : 2110-7246 - **Inf'eaux Montagne Noire n°20 - 2025**.

---

## Actualités

# IDENTIFIER PRÉVENIR AGIR !



L'Institution des Eaux de la Montagne Noire s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Ce plan a pour objectif de mettre en place une démarche d'évaluation des risques et de gestion préventive, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, depuis la zone de captage jusqu'au robinet. Le but est simple : repérer les risques à chaque étape (source, traitement, adduction) et prévoir des solutions pour éviter toute pollution ou panne.

L'IEMN s'appuie sur les outils déjà mis en place dans le cadre de sa politique qualité ISO 9 001. Pour ce faire, un groupe de travail, composé de techniciens et d'ingénieurs de l'IEMN, œuvre depuis plusieurs mois à l'identification des dangers et à l'évaluation des risques pour chacun des systèmes. Ce travail consiste à recenser les défaillances susceptibles d'impacter la sécurité de la distribution de l'eau potable, puis à les hiérarchiser en fonction de leurs conséquences : respect des exigences réglementaires, continuité de service, qualité de l'eau, ou encore maîtrise du système d'adduction. Il représente une occasion d'intégrer un mode de fonctionnement plus harmonieux qui implique toutes les équipes et qui permettra d'améliorer la qualité du service en permanence.

L'adoption du PGSSE est une démarche longue et méthodique, dans un esprit d'amélioration continue. Elle doit être vue comme une opportunité de passer au tamis les vulnérabilités auxquelles l'IEMN peut être exposée et d'anticiper les crises. Au-delà de l'obligation légale, ce plan ouvre un nouveau cadre au pilotage du service, inscrit dans une démarche de progrès et de fiabilisation. Le PGSSE constitue donc un élément clé pour garantir en permanence la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Le PGSSE consiste en une approche globale sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), de la ressource aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en EDCH. Cette démarche de gestion préventive « en amont » concourt à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Les réglementations européennes et françaises rendent désormais obligatoire la mise en place d'un PGSSE par les collectivités gestionnaires de l'eau potable, aux échéances suivantes :

- avant le 12 juillet 2027 pour la partie « ressource en eau ».
- avant le 12 janvier 2029 pour l'ensemble du réseau d'eau potable, depuis la zone de captage jusqu'au robinet du consommateur (partie réseau public).

# Eau courant



Travaux de dévoiement du RAEP- Puylaurens.

## Dévoiement du réseau d'adduction d'eau potable

Les travaux liés à l'autoroute A69, qui reliera Castres à Toulouse, ont un impact sur le réseau d'adduction d'eau potable (RAEP) de l'Institution. En effet, un branchement routier est prévu à proximité du poste de desserte de Lavaur-Roquevidal, situé sur la commune de Puylaurens. Dans ce cadre, le dévoiement de deux conduites a été nécessaire.

Les travaux préparatoires ont débuté le 25 novembre 2024 pour une durée de trois semaines. Ils consistaient, dans un premier temps, à installer des buses en béton de diamètre  $\varnothing 800$  mm et à construire une chambre en béton de dimensions 3,50 m x 3 m (dimensions intérieures). Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise hydraulique et travaux publics (EHTP), et ont été entièrement pris en charge par ATOSCA, société de concession dédiée à cette autoroute.

À l'issue de ces travaux préparatoires, l'entreprise SPIE CAPAG a posé à l'intérieur de ces ouvrages des conduites en acier de  $\varnothing 400$  mm, ainsi que des équipements tels que des vannes et des ventouses. Le montant total de

ce marché s'élève à 346 355 € HT, dont 100 860 € HT à la charge de l'IEMN et 245 495 € HT à la charge d'ATOSCA. La participation de l'IEMN s'explique par le fait qu'elle



Pose des conduites en acier de  $\varnothing 400$  mm.

# Eau courant

*“Chaque année, l'Institution entretient son patrimoine pour le moderniser, l'adapter aux besoins ou bien pour anticiper l'usure des infrastructures, toujours dans un souci de continuité de service public. Nos équipes y veillent au quotidien et accompagnent les entreprises qui réalisent les travaux qui ne peuvent être effectués en régie.”*

Sandrine Boisard-Castan, directrice de l'IEMN.

profite de ces travaux pour augmenter le diamètre de ses propres ouvrages, passant de  $\varnothing 250/300$  mm à  $\varnothing 400$  mm.

L'annulation des autorisations environnementales pour les travaux de l'A69 par le tribunal administratif de Toulouse, le 27 février 2025, a interrompu le chantier d'ATOSCA en cours. Néanmoins, les travaux de dévoiement des conduites, engagés en amont et sous la maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage de l'IEMN, ont pu être achevés. La mise en eau du réseau d'adduction d'eau potable a été effective à la mi-mars.



## Travaux sur le système hydraulique du barrage de la Galaube

En 2024, l'entreprise Sirven est intervenue sur le barrage de la Galaube dans le cadre de la réfection du système hydraulique des vannes, notamment au niveau d'une chambre et de la tour de prise. Elle a également



remplacé certains flexibles (tuyaux d'alimentation des vérins) afin d'assurer leur bon fonctionnement. Le déplacement des vérins a été réalisé par bateau sur la retenue, garantissant ainsi une intervention efficace et sécurisée. Le coût total de cette opération s'élève à 23 824 € HT.

## Amélioration d'un poste de desserte

Dans le cadre du marché d'entretien des réseaux et des travaux urgents (ERTU), l'IEMN a confié à SPIE CAPAG la réalisation du remplacement de toutes les vannes sur le réseau  $\varnothing 350$  mm situées à l'intérieur du poste de desserte du Milieu, ainsi que le renouvellement des équipements du départ en direction de la commune de Dreuilhe. Le chantier, lancé le 20 janvier 2025, s'est achevé à la mi-mars, dans le respect des délais impartis. Montant des travaux : 130 000 € HT.

## Réparation d'une fuite sur le réseau d'adduction

Le 26 avril 2025, une fuite importante a été détectée sur le réseau d'adduction d'eau potable, près de la commune de Puylaurens, au niveau de la 2x2 voies de la route nationale 126. Les agents de l'Institution se sont rendus sur place pour évaluer l'ampleur des dégâts et ont réussi à isoler la canalisation fissurée. Dans le cadre du marché d'entretien des réseaux et des travaux urgents (ERTU), l'entreprise SPIE CAPAG est intervenue rapidement pour réparer la canalisation  $\varnothing 250$  mm, pour un montant de travaux de 12 000 € HT.

# Eau courant

## Travaux sur l'Adducteur Hers-Lauragais

Débuté en avril 2024, le chantier d'installation d'un débitmètre sur le réseau au départ du barrage de Montbel avait été temporairement interrompu en raison d'un problème d'approvisionnement de la pièce. En novembre, le nouveau débitmètre a finalement été installé et mis en service. Le montant des travaux, réalisés par l'entreprise GIESPER, s'élève à 129 541 € HT.



Pose du débitmètre au départ de Montbel.

## L'étude de stabilité du barrage des Cammazes

Dans le cadre de l'étude de dangers du barrage des Cammazes de 2024, le bureau d'études ISL a réalisé une étude de stabilité afin de garantir la conformité aux normes en vigueur, notamment l'Arrêté technique des barrages de 2018, ainsi qu'aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs. Les résultats montrent que le barrage demeure stable dans toutes les situations analysées, qu'elles soient hydrostatiques ou thermiques.

Cependant, une amélioration pourrait être envisagée au niveau du coin rocheux en rive gauche par la mise en place d'un système de drainage. À cet effet, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études ISL pour un montant de 9 645 € HT.

## 2024 : des conditions météorologiques favorables au stockage des barrages

Avec 1 561 mm de précipitations relevés sur le barrage des Cammazes, l'année hydrologique 2023/2024 (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre) a été particulièrement pluvieuse. Elle se classe en deuxième position parmi les années les plus humides enregistrées depuis 1957, la moyenne annuelle étant de 1 170 mm. Concernant le barrage de la Galaube, la pluviométrie s'élève à 1 710 mm, dépassant la moyenne de 1 492 mm.

Sur la même période, les apports naturels sur l'Alzeau sont de 21 Mm<sup>3</sup>, ce qui correspond à une année moyenne. Sur le Sor, quant à eux, ils sont de 19,75 Mm<sup>3</sup> situant cette année entre la quinquennale sèche et l'année moyenne.

Au 30 juin 2024 le taux de remplissage cumulé des barrages atteignait 98 %. Les déstockages ont débuté seulement à la fin juillet et ont été très faibles en raison des conditions météorologiques. Ainsi au 31 octobre 2024, les barrages ont terminé la saison avec un stock historique de plus de 21 Mm<sup>3</sup>, bien supérieur à la Réserve Interannuelle de 12,5 Mm<sup>3</sup>.

Grâce à cette avance de 8,5 Mm<sup>3</sup>, des transferts d'eau vers le barrage de la Ganguise ont pu être réalisés. Une opération qui n'aurait pas été possible sans les conditions météorologiques de 2024 particulièrement favorables.

# Eau'rizons

## Développer l'hydroélectricité



Bassin brise-charge de Pourroutounat (AHL).

L'hydroélectricité constitue la première source d'énergie renouvelable en France et la deuxième en termes de production d'électricité sur le territoire, après le nucléaire. En 2024, elle représentait environ 13,9 % de la production électrique nationale. Cette énergie est considérée comme « propre » car elle exploite le flux naturel de l'eau pour générer de l'électricité, sans émettre de gaz à effet de serre ni épuiser les ressources naturelles.

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire exploite déjà quatre microcentrales. Souhaitant renforcer son engagement en faveur des énergies renouvelables, elle envisage de développer davantage cette filière. En 2023, l'IEMN a missionné l'entreprise SERHY INGENIERIE pour réaliser une étude approfondie de son potentiel hydroélectrique. Les résultats de cette étude ont mis en évidence la possibilité d'implanter une microcentrale sur l'Adducteur Hers-Lauragais, une canalisation stratégique reliant le barrage de Montbel à celui de La Ganguise.

Ce canal possède un bassin de brise-charge, conçu pour réduire la pression de l'eau provenant du réservoir de Montbel via une conduite forcée. L'IEMN souhaite aujourd'hui exploiter la force motrice de cet adducteur pour produire de l'électricité, en installant une microcentrale sur le site de Pourroutounat, au niveau du brise-charge. Cette centrale produirait de l'électricité en fonction des volumes d'eau prélevés dans le barrage de Montbel et transitant par l'adducteur.

La totalité des installations sera implantée sur des zones déjà artificialisées, à proximité des bassins et des bâtiments existants, afin de limiter l'impact

environnemental et faciliter la mise en œuvre. L'arrêté préfectoral autorisant la production électrique a été obtenu en juillet 2025. Les documents pour le permis de construire sont en cours d'élaboration. Une demande auprès d'EDF Obligation d'achat sera effectuée avant la fin de l'année pour garantir un tarif d'achat d'énergie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche durable, visant à valoriser les ressources en eau existantes tout en contribuant à la production d'énergie renouvelable locale. A noter que l'IEMN a renouvelé la demande d'autorisation d'exploiter la microcentrale hydroélectrique de Montel en avril 2025, mise à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Mis en service en 1992, l'Adducteur Hers Lauragais permet de relier la retenue de Montbel située dans l'Ariège et alimentée par l'Hers Vif, à celle de Lestrade sur La Ganguise, située dans l'Aude, petit affluent de l'Hers Mort.

Long de 42 km, d'un diamètre variant de 1 200 mm à l'amont à 800 mm à l'aval, cet ouvrage a pour vocation de transférer de l'eau de la retenue de Montbel vers celle de La Ganguise et de desservir en eau d'irrigation l'Ouest audois. Le barrage de la Ganguise permet de soulager la réserve des Cammazes des besoins du Canal du Midi et ainsi de limiter le risque de pénurie pour l'eau potable du système Cammazes en année de sécheresse.

## Une qualité qui coule de source

Chaque jour, plus de 220 000 habitants consomment l'eau potable produite par les consommateurs en ce qui concerne la qualité de son eau potable, l'Institution des préserver sa ressource en eau brute provenant de deux barrages : celui des

Dans la Montagne Noire, comme partout en France, protéger les ressources pour produire l'eau potable est une nécessité. La clé du succès pour produire cette eau de qualité réside donc dans la protection de l'eau brute stockée dans les retenues.

La qualité de l'eau brute est essentielle pour garantir une production d'eau potable sûre, saine et durable. Cette démarche repose sur plusieurs actions visant à préserver les ressources en eau dès leur source, notamment dans les bassins versants et autour des barrages.

Tout d'abord, la sensibilisation aux abords des cours d'eau et des retenues est primordiale. Ensuite, la surveillance régulière de la qualité de l'eau brute par des analyses permet d'identifier rapidement toute contamination ou dégradation. Ces contrôles sont essentiels pour prévenir les risques et pour adapter les traitements en conséquence. Par ailleurs, la mise en place de zones de protection autour des barrages contribue à limiter toute pollution accidentelle ou intentionnelle.

La protection de la qualité de l'eau brute repose donc sur une combinaison de mesures réglementaires, de surveillance et de sensibilisation afin d'assurer la pérennité de cette ressource vitale pour tous.

### Une eau brute naturellement de qualité

Avancée du Massif Central, la Montagne Noire s'étend sur quatre départements : l'Aude, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn. De par sa situation entre Atlantique et Méditerranée, elle bénéficie de précipitations abondantes. Elle représente un véritable château d'eau naturel.

Les bassins versants des cours d'eau alimentant le barrage de Cammazes et celui de la Galaube sont dépourvus d'agriculture intensive et de toute activité industrielle. Ils sont couverts à 87 % de forêts sombres de hêtres, de sapins, d'épicéas et de châtaigniers. L'espace forestier est le milieu le plus favorable à la protection de la ressource en eau. Les prairies représentent 9 % de la surface et seuls 1,9 % sont dédiés à l'agriculture. Les eaux de la Montagne Noire sont d'origine météorique, c'est-à-dire provenant de l'atmosphère. Les cours d'eaux sont très faiblement minéralisés et très bien oxygénés. Ils reposent sur des sols faiblement calcaires composés essentiellement de schistes et de granites.

Cet environnement naturel protégé est propice à des eaux de bonne qualité parfaitement adaptées pour produire de l'eau potable. Toutefois, sa protection reste nécessaire.

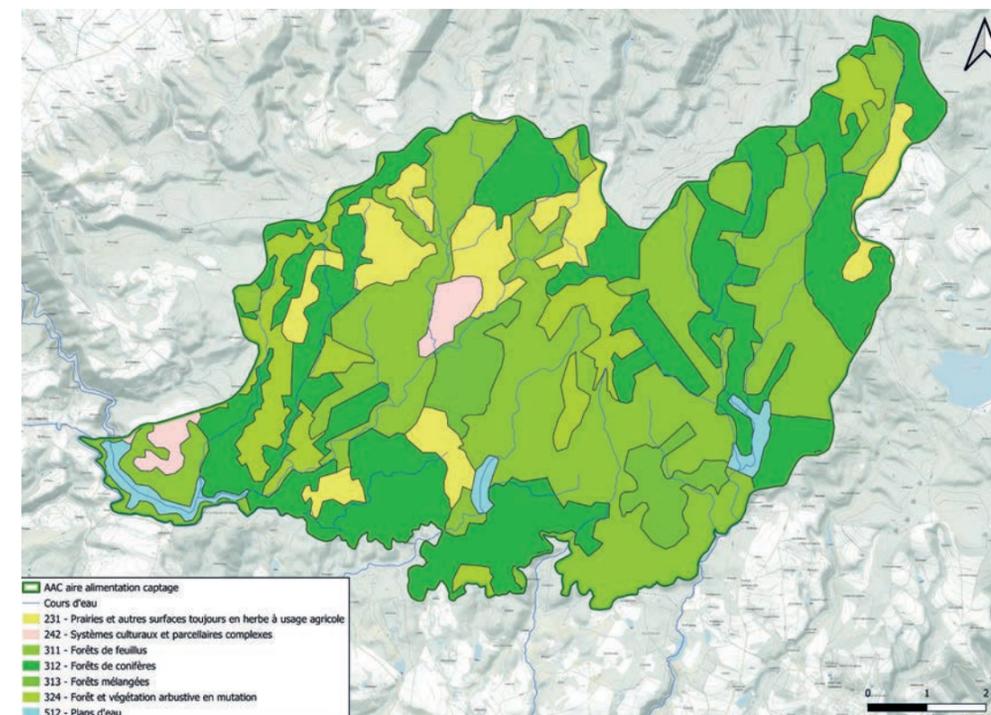
### Un risque de pollution maîtrisé

La réglementation française, à travers le Code de la santé publique, oblige ainsi les services de production et d'adduction de l'eau potable à définir des périmètres de protection autour des zones de captage. Ces derniers entourent les points de captage lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine. Leur objectif est de réduire au maximum les risques de pollution de l'eau, afin de ne pas altérer sa qualité. Cette action s'inscrit dans un cercle vertueux car l'eau nécessitera moins d'étapes de traitement pour sa potabilisation. L'IEMN a mis tout en œuvre pour s'assurer de la sécurité qualitative de son eau potable notamment par la création d'un périmètre de protection autour de la ressource par arrêté inter-préfectoral en date du 5 septembre 2006. Cette zone se compose d'un périmètre de protection immédiate, d'un périmètre de protection rapprochée et d'une zone sensible.

Compte-tenu de l'occupation des sols du territoire majoritairement forestier et de l'absence de sources de pollution majeures, les risques de pollution des eaux captées au barrage des Cammazes dans l'état actuel, sont considérés comme étant faibles à modérés ce qui est cohérent avec la bonne qualité des eaux brutes captées. Néanmoins, les risques de pollution au captage peuvent augmenter si des activités potentiellement polluantes sont implantées dans les zones de vulnérabilité élevée définies sur le bassin d'alimentation du captage. Le risque sera d'autant plus important que la source potentielle de pollution est proche du captage.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage d'eau potable étant ancienne, aucune prescription spécifique n'existe sur l'implantation de nouvelles installations de production d'énergie solaire ou éolienne. De ce fait, les élus de l'IEMN ont décidé, en 2024, d'engager une procédure de révision de la DUP en instaurant les périmètres de protection d'eau potable, qui tiennent compte de prescriptions spécifiques pour ces projets

usines de traitement de Picotalen. Soucieuse de satisfaire en permanence ses Eaux de la Montagne Noire est engagée dans une démarche préventive visant à Cammazes et celui de la Galaube.



précités. L'hydrogéologue Agréé, nommé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Tarn, a rendu son rapport définitif. A ce jour, le dossier d'enquête publique est au stade de la consultation auprès des services de l'Etat avant lancement de l'enquête publique au second semestre 2025.

### Une eau suivie de son captage au robinet

La ressource issue de la Montagne Noire est de grande qualité. Toutefois, l'IEMN s'est fixée comme objectif, dans le cadre de sa politique qualité et ce depuis de nombreuses années, de proposer une eau potable d'une qualité supérieure aux normes en vigueur. Au-delà du respect strict de la réglementation, tous les mois, l'eau de chaque affluent et des barrages est analysée en vue de détecter toute pollution. Dans ce cadre, l'équipe du laboratoire de l'Institution effectue des analyses sur plus de 1 000 prélèvements par an réalisés à partir de l'eau brute (cours d'eau et barrages). Ces analyses sont de deux types : physico-chimiques et bactériologiques. Elles garantissent la qualité de l'eau brute qui sera ensuite traitée par les trois usines de potabilisation. L'eau produite

sera également analysée tout au long du processus de traitement, de son adduction jusqu'à sa distribution aux usagers. Ces analyses sont complétées une fois par mois par celles de l'ARS qui recherche différentes substances chimiques de synthèse ou naturelles et pesticides. Les résultats d'analyses publiés par l'ARS confirment que l'eau captée dans la Montagne Noire est exempte de pesticides et ne présente aucune trace d'alkyls perfluorés et polyfluorés, plus connus sous le nom de PFAS (polluants éternels).

### Une équipe sur le terrain au quotidien

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire possède son propre laboratoire d'analyses. Trois agents y travaillent. Ils effectuent au quotidien des prélèvements sur l'eau brute, au sein des usines mais également sur son réseau d'adduction. La qualité des eaux brutes, produites et distribuées par l'Institution, fait aussi l'objet de contrôles réguliers par l'autorité sanitaire, l'ARS. Les analyses sont confiées à un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de la Santé et désigné par l'ARS. Des analyses d'autocontrôle réalisées par le laboratoire de l'Institution, ainsi que des analyseurs en continu renforcent ce contrôle réglementaire. L'IEMN suit encore son eau potable par-delà ses points de livraison : il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires et qui complète ainsi les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires.

## Anticiper les besoins en eau à l'horizon 2040

Inéluctablement, les besoins en eau augmenteront dans les années à venir. Avec les besoins futurs en eau, tant en termes de ressources disponibles que d'infrastructures, il est essentiel d'anticiper les besoins en eau, tout en assurant une gestion durable des ressources.



Usines de traitement de Picotalen.

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) a lancé, en 2023 et 2024, une étude prospective afin d'anticiper ses besoins futurs. Le premier volet de l'étude porte sur les besoins en eau potable et en irrigation. Le cabinet Artelia, missionné pour cette tâche, a récemment rendu ses conclusions.

Les années sèches récentes ont montré que, avec les volumes actuels consacrés à l'eau potable et à l'irrigation, le système de l'IEMN a atteint ses limites. En effet, en fin de période de déstockage, le remplissage des barrages était proche de la réserve interannuelle (12,5 Mm<sup>3</sup> au 31 octobre), malgré des barrages pleins en début de période. Tout nouveau volume de prélèvement pourrait donc déstabiliser ce système. Pour assurer sa pérennité, il est donc nécessaire de disposer de ressources supplémentaires ou de volumes de stockage accrus.

Les volumes agricoles étant plafonnés par les prélèvements autorisés, les principales augmentations attendues concernent l'eau potable. La première phase de l'étude a révélé que, en moyenne, 13,5 Mm<sup>3</sup> étaient prélevés annuellement pour l'eau potable entre 2018 et 2021. Les analyses prospectives indiquent qu'ils pourraient augmenter de 3 à 5 Mm<sup>3</sup> d'ici 2040/2050.

Ainsi, la pérennisation du système repose sur la capacité à disposer de volumes supplémentaires. Dans ce contexte, l'IEMN doit s'assurer que ses ressources et le dimensionnement de ses équipements seront suffisants pour répondre à ces besoins futurs.

### Augmentation de la capacité de stockage de l'eau brute

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable repose principalement sur l'augmentation de la réserve

interannuelle croissante et le changement climatique, il est essentiel d'anticiper les besoins en eau, tout en assurant une gestion durable des ressources.



interannuelle. Cependant, cette démarche pourrait se faire au détriment des autres usages, tels que l'irrigation et le soutien d'étiage. Afin de réduire les risques de défaillance dans ces secteurs, d'autres scénarios peuvent être envisagés notamment par l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau brute.

Toutefois, cette augmentation de capacité n'a de sens que si des volumes excédentaires existent réellement. Il apparaît qu'en année moyenne les apports naturels sont nettement supérieurs au volume utile du barrage de Galaube, que ce soit dans l'état actuel ou dans un contexte de changement climatique.

Parmi les solutions étudiées, la rehausse du barrage de la Galaube a été retenue. Le bureau d'études ISL a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité à ce sujet. Il en ressort que le barrage pourrait être rehaussé de 4 m, ce qui permettrait d'augmenter la capacité de stockage de 4 Mm<sup>3</sup>. Le coût estimé pour cette opération s'élève à 20 M €HT.

### Renouveler la conduite d'amenée d'eau brute aérienne

Les conclusions de l'étude prospective ont souligné la nécessité de renouveler entièrement la conduite Ø900 mm, installée en 1970. Cette canalisation fait partie des trois qui transportent gravitairement, sur une distance de 6,5 km, l'eau brute du barrage des Cammazes jusqu'aux usines de traitement de Picotalen.

Une première section de 480 m a déjà été renouvelée en 2022. D'ici la fin de l'année 2025, le chantier de renouvellement des 2 320 m supplémentaires de la conduite débutera. Le coût estimé pour ces travaux s'élève à 4 M€HT.

### Réhabilitation d'une des usines de traitement

L'usine Pic 2, construite en 1973 puis modifiée en 1980, doit aujourd'hui être modernisée afin de répondre aux besoins futurs. Cette réhabilitation implique la rénovation de certains ouvrages de génie civil vieillissants ainsi que le remplacement des ozoneurs et des automates. Bien que Pic 2 assure une qualité d'eau conforme aux attentes, ses performances restent inférieures à celles des deux autres usines. Pour une meilleure efficacité, l'ajout d'une étape de coagulation/floculation dans le processus de traitement sera étudié.

# Rapid'eaux

## Assurer la Qualité de l'Eau : un engagement durable à travers la certification ISO 9001

Pour l'Institution, l'intérêt principal d'une démarche de management de la qualité, reconnue par une certification ISO 9001, réside avant tout dans l'amélioration de la performance du service public et la garantie de la sécurité sanitaire. Elle porte également une attention particulière à son image, ainsi qu'à celle du service public qu'elle offre à ses collectivités partenaires, ses usagers et à l'impact de ses installations.

Depuis 2007, l'Institution est certifiée ISO 9001 pour ses activités de production et d'adduction d'eau potable. Cette certification résulte d'un travail collectif engagé depuis plusieurs années, témoignant de l'engagement de l'ensemble des équipes et des élus.

Le certificat, délivré pour une période de trois ans par un organisme agréé par le COFRAC, est maintenu chaque année à travers un audit de surveillance. Ce processus garantit la pérennité et l'efficacité des processus mis en place. L'audit de renouvellement de la norme est prévu pour novembre 2025.



Suivi au sein du laboratoire de l'IEMN.

La réactualisation de la certification ISO 9001 revêt une importance capitale. En effet, assurer la qualité de l'eau que nous consommons est essentiel pour la santé publique et la sécurité des populations. La norme ISO 9001, régulièrement mise à jour, permet à l'Institution d'adopter des pratiques toujours plus efficaces, conformes aux exigences réglementaires et aux attentes des usagers. Son renouvellement favorise une démarche d'amélioration continue des processus de traitement, de distribution et de contrôle de l'eau, garantissant ainsi une qualité constante et fiable.

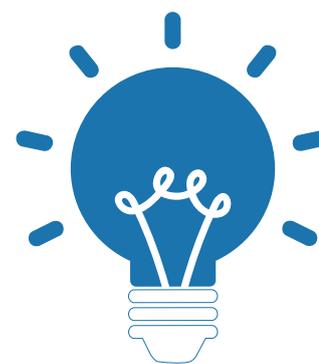
De plus, cette démarche encourage une gestion rigoureuse de tous les services de l'Institution, tout en renforçant la transparence et la traçabilité des opérations. L'Institution met en œuvre sa politique qualité et veille à son déploiement à tous les niveaux, notamment en suivant attentivement l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.



**11 004 181 m<sup>3</sup>**  
d'eau potable vendus  
en 2024



**2 109 664 m<sup>3</sup>**  
d'eau d'irrigation facturés  
en 2024



**2 430 883 kWh**  
de production  
hydroélectrique en 2024